



RAPPORT ANNUEL

2011

PARCE QUE
CHAQUE GOUTTE
COMPTE



TABLE DES MATIÈRES

04	La SOGHU en grande évolution
05	Cycle normal des flux monétaires des produits
06	Toujours faire mieux
08	Tableau de bord
10	Les membres de la SOGHU
12	Les comités de la SOGHU
14	Les zones de la SOGHU

ÉTATS FINANCIERS

15	Rapport des auditeurs
16	Produits et charges
17	Évolution de l'actif net
18	Bilan
19	Flux de trésorerie
20	Notes complémentaires



LA SOGHU, SOCIÉTÉ PRIVÉE SANS BUT LUCRATIF, A VU LE JOUR EN 2004 ET A MIS EN PLACE UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION DES HUILES USAGÉES, DES FILTRES ET DES CONTENANTS USAGÉS AU NOM DE SES MEMBRES. LES MEMBRES VISÉS PAR LA RÉGLEMENTATION SONT DÉFINIS COMME LES DÉTENTEURS DE MARQUES OU PREMIERS IMPORTATEURS QUI METTENT EN MARCHÉ CES PRODUITS AU QUÉBEC.

LA SOGHU EN GRANDE ÉVOLUTION



En 2011, le gouvernement édictait un nouveau règlement qui venait modifier le Règlement déjà en place et ajoutait de nouveaux produits à gérer : l'antigel et les contenants d'antigel de 50 litres et moins ainsi que les nettoyeurs à freins en aérosol. Avec le nouveau *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*, les membres de la SOGHU bénéficient de la même exemption, car la SOGHU prend la responsabilité des obligations du Règlement pour tous ses membres.

La SOGHU est administrée par un conseil d'administration composé de membres provenant des différents secteurs tels les grands manufacturiers d'huile, les manufacturiers de filtres, l'industrie pétrolière, l'industrie manufacturière automobile, le milieu coopératif, les grands détaillants ainsi que d'un représentant de RECYC-QUÉBEC, du président du comité de vigilance et on ajoute l'industrie manufacturière d'antigel automobile. Ainsi le nouveau logo de la SOGHU comptera 5 icônes.

Suite à une étude pour analyser le pourcentage d'huile récupérable, il est apparu que le volume en huile des premiers remplissages de plusieurs biens manufacturés (autos, camions, machineries, transformateurs, etc.) représentait des quantités beaucoup plus grandes qu'initialement estimées lors de la création de la SOGHU. En effet, ce volume représente près de 10% de la mise en marché au Québec. La SOGHU a donc initié des pourparlers avec les autres provinces pour évaluer les impacts et travailler de façon harmonisée avec les secteurs impliqués afin d'évaluer et percevoir des redevances environnementales sur ces quantités d'huile, d'antigel et de filtres.

Quand on sait qu'un litre d'huile peut contaminer un million de litres d'eau, on comprend le leitmotiv de la SOGHU : « Parce que chaque goutte compte ».



CYCLE NORMAL DES FLUX MONÉTAIRES ET DES PRODUITS



MEMBRES
 Détenteurs de marque ou premiers importateurs ou fournisseurs qui financent le système à raison de 5 cents le litre pour les huiles lubrifiantes visées; 10 cents par litre de capacité des contenants de 50 litres ou moins ; 50 cents par filtre de moins de 8 pouces ou 203 mm (de hauteur), et 1 \$ par filtre de 8 pouces ou 203 mm et plus; 50 cents par filtre de transmission automatique de type cuve 25 cents par contenant aérosol.

VALORISATEURS
 Entreprises qui donnent une deuxième vie aux produits.

RÉCUPÉRATEURS
 Entreprises qui cueillent les produits chez les générateurs et qui reçoivent des subsides de la SOGHU (pour plus de détails sur les subsides voir la page 14).

GÉNÉRATEURS
 Entreprises qui génèrent des produits usagés (garagistes, concessionnaires, secteurs commercial, industriel et municipal, travailleurs forestiers, agriculteurs, transporteurs, individus).

POINTS DE RÉCUPÉRATION (POINTS DE COLLECTE)
 Établissements enregistrés auprès de la SOGHU pour recevoir gratuitement les produits visés.

→ **PRODUITS**
 → **\$ ARGENTS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOGHU ET LA DIRECTION TRAVAILLENT À DÉVELOPPER LE SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION ET DE VALORISATION POUR QU'IL SOIT LE PLUS EFFICIENT POSSIBLE. NOTRE OBJECTIF EST D'OBTENIR LES MEILLEURS TAUX DE RÉCUPÉRATION AU MEILLEUR COÛT ET CE EN OFFRANT LE MEILLEUR SERVICE À NOS CLIENTÈLES GÉNÉRATRICES DES PRODUITS À RÉCUPÉRER. LE SUCCÈS DE NOS PROGRAMMES EST PARTICULIÈREMENT ATTRIBUABLE AUX NOMBREUX RÉCUPÉRATEURS QUI OFFRENT LES SERVICES DE RÉCUPÉRATION PARTOUT EN PROVINCE. LA SOGHU EST ÉGALEMENT TRÈS FIÈRE DU NOMBRE GRANDISSANT DE POINTS DE RÉCUPÉRATION PARTOUT EN PROVINCE. CE RÉSEAU PERMET ÉGALEMENT DE DESSERVIR LES INDIVIDUS ET LES PETITES ENTREPRISES QUI N'ONT PAS DE VOLUME SUFFISANT POUR FAIRE AFFAIRE AVEC LES RÉCUPÉRATEURS. LA PHILOSOPHIE EST SIMPLE : PLUS LE SERVICE EST PRÈS DE L'UTILISATEUR, PLUS IL SERA UTILISÉ.

TOUJOURS FAIRE MIEUX

Reconnaissance exceptionnelle pour la SOGHU

La SOGHU peut se targuer de non seulement atteindre, mais de dépasser ses objectifs. Ses performances ont permis à la SOGHU d'être mise en nomination par RECYC-QUÉBEC pour une reconnaissance canadienne lors du *Canadian Stewardship* à Halifax. Cette mise en nomination a été fortement appuyée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, par toutes les associations des provinces de l'ouest comme partenaire important dans la gestion et l'amélioration de l'harmonisation des différents systèmes de récupération et par le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick qui reconnaissait l'implication de la SOGHU dans l'élaboration de leur règlement sur la

récupération des filtres usagés, des huiles et des antigels usagés ainsi que leurs contenants ce qui a permis une harmonisation maximale de ce règlement avec celui du Québec et des provinces de l'ouest.

Partenariats rentables pour tous

Grâce à des partenariats exceptionnels avec les récupérateurs et les valorisateurs, il a été possible de gérer de façon équitable les subsides payés aux partenaires. Ainsi, nos résultats financiers ont permis l'annonce d'une diminution significative des redevances sur les filtres. Dès janvier 2012, les membres de la SOGHU bénéficieront d'une économie d'un million de dollars par année. Cette même collaboration avec les récupérateurs a également permis à la SOGHU de créer et modifier certaines zones et ajuster les subsides aux récupérateurs

1^{ÈRE} RANGÉE :: Mme Line Bérubé, M. L. Pierre Comtois, M. André Buisson, M. Carol Montreuil, prés., M. Gilles Goddard, d.g., M. Paul Lefebvre

2^E RANGÉE :: M. Charles Touchette, M. Guy Bélanger, M. Raymond Savard, M. Laurent Gagnon, M. Michael Paul, M. Darius Côté, M. François Gingras, M. Paul Granda

ABSENTS DE LA PHOTO :: M. Julian Cininni, M. Roch Cousineau, M. Robert Huberdeau, v.p., M. Pierre-Yves Larose, M. Luc Lortie

pour bien compenser les besoins réels et les services aux générateurs.

Étude sur le pourcentage d'huile récupérable

Dans le but de présenter des résultats les plus valides possibles, la SOGHU a réalisé, en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, une étude pour valider le pourcentage d'huile récupérable. L'étude devait déterminer le pourcentage d'huile consommé à l'usage dans les différents moteurs (auto, camion, tracteur, machinerie, etc.). L'étude a démontré que nous devons faire passer le taux d'huile récupérable de 67% à 72,9%. Ce résultat aura malheureusement pour effet de diminuer nos taux de récupération même si les volumes récupérés eux continuent de s'améliorer.

Performances

Les taux de récupération de 2011 sont encore dignes de mention: 87,6% pour les huiles malgré le nouveau pourcentage récupérable, 85,4% pour les filtres et 94,7% pour les contenants. Il faut noter que les caractérisations que nous effectuons chez les valorisateurs de plastique et d'aérosol nous permettent de connaître exactement les quantités des produits réglementés versus tout autre. En particulier, ce système de contrôle nous permet de vendre à l'organisme Écopeinture les volumes récupérés d'aérosols de peinture.

Points de Récupération (Points de Collecte)

La SOGHU travaille toujours à augmenter le nombre de Points de Récupération où la population peut rapporter gratuitement les produits réglementés. Malgré la perte de nombreux concessionnaires GM (Pontiac),

la SOGHU a réussi à faire passer le nombre de Points de Récupération de 899 à 925 pour l'ensemble du territoire Québécois.

Nous sommes très fiers de cette 7^e année d'activités dont les résultats témoignent encore une fois non seulement de l'engagement de la SOGHU, de ses membres et plus particulièrement des membres de son conseil d'administration face à l'atteinte des objectifs réglementaires, mais également du partenariat exceptionnel entre la SOGHU, les récupérateurs, les valorisateurs, les générateurs et les municipalités, le tout en collaboration avec RECYC-QUÉBEC.

En somme, ce programme représente un modèle de développement durable, soit l'équilibre entre les besoins d'affaires et ceux de la société.



CAROL MONTREUIL
Président du conseil
d'administration



GILLES GODDARD
Directeur général



TABLEAU DE BORD

SOMMAIRE DES VENTES ET RÉCUPÉRATIONS POUR 2011

Produits	Ventes	Récupérables	Récupérés	Récupération	Objectif R-Q
Huiles (litres)	96 588 172	70 412 777 ¹	61 664 922	87,6 %	75,0 %
Filtres (unités)	10 078 591	10 078 591	8 608 014	85,4 %	75,0 %
Filtres (kg)	3 785 155 ²	3 785 155	3 232 145 ³	85,4 %	75,0 %
Contenants (litres)	38 246 929	36 479 966	34 537 179	94,7 %	75,0 %
Contenants (kg)	2 061 941	1 966 710 ⁴	1 860 608 ⁵	94,7 %	75,0 %

	HUILES			FILTRES			Subsides
	Subsides	en litres	%	Subsides	en kg	%	
Zone 1	0,03\$	29 401 147	47,68%	0,65\$	1 663 053	51,45%	1,27\$
Zone 2	0,04\$	7 716 295	12,51%	0,65\$	394 917	12,22%	1,70\$
Zone 3	0,07\$	9 261 537	15,02%	0,80\$	538 564	16,66%	1,95\$
Zone 4	0,07\$	2 963 565	4,81%	0,82\$	186 533	5,77%	1,95\$
Zone 5	0,07\$	3 003 666	4,87%	0,85\$	149 155	4,61%	2,25\$
Zone 6	0,09\$	2 547 076	4,13%	0,90\$	152 148	4,71%	2,33\$
Zone 7	0,07\$	2 482 418	4,03%	0,90\$	57 380	1,78%	2,33\$
Zone 8	0,10\$	2 366 729	3,84%	0,95\$	54 124	1,67%	2,55\$
Zone 9	0,10\$	787 954	1,28%	0,95\$	14 938	0,46%	2,55\$
Zone 10*	0,10\$	451 138	0,73%	1,35\$	7 445	0,23%	5,25\$
Zone 11**	0,10\$	66 739	0,11%	1,50\$	2 632	0,08%	5,25\$
Zone 12***	0,20\$	616 658	1,00%	0,55\$	11 258	0,35%	1,20\$
Total	0,05\$	61 664 922	100,00%	1,05\$	3 232 147	100,00%	2,23\$

LÉGENDE DES ZONES

Zone 1: Montréal
 Zone 2: Québec
 Zone 3: Centre-du-Québec
 Zone 4: Outaouais - Laurentides
 Zone 5: Saguenay - Lac-St-Jean
 Zone 6: Bas-St-Laurent - Gaspésie
 Zone 7: Abitibi-Témiscamingue
 Zone 8: Côte-Nord
 Zone 9: Nord-du-Québec
 Zone 10: Îles-de-la-Madeleine
 Zone 11: Basse Côte-Nord
 Zone 12: Municipal

LÉGENDE DES NOTATIONS

1- 72,9 % de l'huile est récupérable
 2- Poids moyen des filtres mis en marché < 8" = 0,31487 kg et > 8" = 1,11053 kg
 3- Récupération réelle X 0,68 (0,68 = Poids réel des filtres compressés)
 4- 95 % des contenants sont récupérables
 5- Récupération réelle X 93 % (93 % = % de récupération de bons contenants)

DÉCOMPTE :

Au 31 décembre 2011

Membres 264
 Récupérateurs 24
 Valorisateurs 63
 Régie internes 4

Produits	Redevances	Subsides	Différences nettes	Incitatif moyen par quantité récupérée	
Huiles \$\$	4 776 991	3 222 831	1 554 160	0,052 \$/ltr	
Filtres \$\$	5 359 835	3 394 733	1 965 102	0,394 \$/un.	1,05 \$/kg
Contenants \$\$	3 938 461	3 598 685	339 776	0,104 \$/un.	1,93 \$/kg
Décontaminations \$\$		543 625	(543 625)	0,016 \$/un.	0,30 \$/kg
	14 075 287	11 303 499	2 771 788		

CONTENANTS					
Sacs en kg	%	Seaux en kg	%	Total kg	%
651 720	42,12%	49 551	15,93%	701 271	37,69%
170 448	11,02%	14 352	4,61%	184 799	9,93%
270 725	17,50%	37 160	11,95%	307 885	16,55%
130 955	8,46%	47 027	15,12%	177 982	9,57%
72 404	4,68%	38 959	12,53%	111 363	5,99%
76 385	4,94%	23 148	7,44%	99 532	5,35%
59 210	3,83%	63 568	20,44%	122 778	6,60%
38 086	2,46%	25 281	8,13%	63 367	3,41%
13 901	0,90%	10 134	3,26%	24 034	1,29%
5 454	0,35%	1 211	0,39%	6 665	0,36%
1 726	0,11%	540	0,17%	2 266	0,12%
56 142	3,63%	117	0,04%	58 664	3,15%
1 547 156	100,00%	311 046	100,00%	1 860 607	100,00%

POINTS DE COLLECTE		
Commerciaux	Municipaux	Total
159	77	236
61	47	108
100	127	227
24	75	99
30	18	48
43	78	121
14	30	44
13	16	29
3	2	5
6	0	6
0	2	2
0	0	0
453	472	925

* Note : Pour la zone 10, Les Iles-de-la-Madeleine, inclut un subside spécial de 0,18 \$ par litre accordé pour les huiles usagées récupérées et ramenées à la terre ferme.

** Note : Pour la zone 11, La Basse - Côte Nord, inclut un subside spécial de 0,28 \$ par litre accordé pour les huiles usagées récupérées et ramenées à la terre ferme.

*** Note : La zone 12 jouit d'un fonctionnement particulier suite à un contrat avec Laurentide re/sources pour un service spécifique aux municipalités.

Note : Cette information est précise pour les redevances reçues et incitatifs payés au 31 décembre 2011. Ces chiffres peuvent changer si des redevances et incitatifs additionnels s'ajoutent à cette période.

3M Canada Company
7729570 Canada Inc. / Thermo
King Montréal
9169-1931 Québec Inc.
(VAG Motorsport)
ABB Inc. (Québec)
ABB Inc. (Varenes)
Acklands-Grainger Inc.
ADF Diesel Toronto Ltee.
Aerochem Inc.
Affinia Canada ULC
AGCO Corporation
Air BP Canada Ltd.
Altrom Canada Corp.
American Grease Stick Co.
Amsoil Inc.
Antirouille Métropolitain
April Super Flo
Arctic Cat Sales Inc

Armored Autogroup Canada ULC
Asalco Inc.
Assemblage Camaz inc.
Atelier HP Ltée
Atelier PV Hydraulique (2004) inc.
Atlas Copco Compressors
Canada
Auto Modena Inc.
Auto-Camping Ltd.
Autolectra Inc.
Auto-Moto Canada Inc.
Baldwin Filters Inc.
Baldwin Filters Inc. (DBA
Hastings Filters)
Barjan LLC
BASF Canada Inc.
Beck/Arnley Worldparts, Inc.
Benson Group Inc.
Bert Dunbar Enterprises Limited

BestBuy Distributors Ltd.
Black Dog Lubricants Ltd.
Blue Water (Quebec) LTD
Blue Water Agencies LTD
Bluewave Energy
BMW Canada Inc.
Bock Inc.
Bosch Rexroth Canada
Corporation
BP Lubricants USA Inc.
Bronswerk Marine Inc.
BRP
Busch Vacuum Technics Inc.
Camions Freightliner
Rivière-du-Loup Inc.
Campbellton Auto Supply
Canadian General Filters Limited
Canadian Kawasaki Motors, Inc.
Canadian Pacific Railway

LES MEMBRES DE LA SOGHU

Carquest Canada Ltd
Castrol Industrial North
America Inc.
Centre du Camion J.L. Inc.
Centre Hydraulique Hydrexp Inc.
Chalifour Canada
Champion Laboratories, Inc.
Chauffage Premier Inc.
Chem-Ecol Ltd.
Chevron Lubricants Canada Inc.
Chicago Pneumatic Tool Co.
Chrysler Canada Inc.
CNH America Ltd.
Coastal Blending & Packaging
COMAIRCO LTEE
Compresseurs Québec
Div. Inter-Power A.K. Corp.
Control Chemical (1989)
Corporation
Contrôle-air Compresseur
2010 Inc.
Cool Distribution inc
Costco Wholesale Canada Ltd.
CPT Canada Power Technology
Limited
CRC Canada Inc.
Cummins Est du Canada SEC
D.D. Distributions Lubrifiants inc.
Daimler Trucks North America LLC

Denis Gauvin Inc.
Distribution M.C. Opéré par
9222-2850 Québec Inc.
Distribution Regitan
Distributions J. Pilon enr.
ECL Services inc.
Elso International Inc.
Engrenage Provincial Inc.
Eni USA R&M Co. Inc.
Entrepôt de Montréal 1470 Inc.
Entrepôts Carrier Inc.
Entreprises Électriques Nadco Inc.
Équipement SMS Inc.
Équipements E.M.U. Ltée
Équipements Labrie Ltée
Équipements Lourds Papineau Inc.
Evans 2000 Ltd
Fastenal Canada, LTD
Federated Co-operatives Limited
Ford Motor Company of
Canada Ltd.
For-Min Div. DK Spec Inc.
FRAM Group (Canada) Inc.
Fred Deeley Imports Ltd
Fuchs Lubricants Canada Ltd.
Fullbore Marketing Ltd
G.F. Thompson Company Limited
G.K. Industries Ltd.

Gamma Sales Inc.
Garage Guy Audet
Garage R. Nadeau
Gates Canada Inc.
GEA WestfaliaSurge, Inc.
General Motors du Canada
Limitée
Gilles Cusson Inc.
Granby Industries Limited
Partnership
Grenier Poulin inc.
Hall-Chem MFG Inc.
Hangsterfer's Laboratories
Incorporated
Henkel Canada Corporation
Hewitt Équipement Limitée
Home Depot of Canada Inc.
Home Hardware Stores Limited
Honda Canada Inc.
Houghton Canada Inc.
HP Autosport
Hudson's Bay Co.
Husqvarna Canada Corp.
Hydralogie Inc.
Hydromec Inc.
Hyundai Auto Canada Corp.
Importations Thibault Ltée
Inter Outaouais Inc.

J. Walter Compagnie Ltée
 Jacques Larochelle Inc.
 Jaguar Land Rover Canada
 Jig-A-Loo Canada Inc.
 John Deere Limited
 Kaeser Compresseurs
 Canada inc
 Kia Canada Inc.
 Kimpex Inc.
 Kinacor Inc.
 King-O-Matic Industries Limited
 Kleen-Flo Tumbler Industries
 Limited
 Krown Corporate
 Kubota Canada Ltd.
 La Coop fédérée
 Laboratoires St-Antoine inc.
 Le Groupe GLM Inc.
 Le Groupe Harnois Inc.
 Le Groupe Pétrolier Olco Inc.
 Les Compagnies Loblaw
 Limitées
 Les Distributions Automont Inc.
 Les Distributions R.V.I. Ltée
 Les Équipements Industriels
 IBS Inc.
 Les Industries Spectra/
 Premium Inc.
 Les Industries Technika Inc
 Les Industries Wajax Limitée
 Les Lubrifiants Sentinel Corp.
 Les Pétroles R.L. Inc.
 Les Pétroles Sonic (Coopérative
 Fédérée de Québec)
 Les Pièces d'Auto T.D.G. Inc.
 Les Pièces d'Auto Transbec Inc.
 Les Pièces d'Auto Transit Inc.
 Les Pièces de Transmission
 Unitrans Ltée.
 Les Services Maintech
 Lubri-Expert Inc.
 Lubrifiants et Produits
 Spécialisés Kenbec Inc.
 Lubrifiants Petro-Canada inc.
 Lubrification Québec Inc.
 Lubri-Lab Inc.
 Lucas Oil Products
 M & M Fournels Corp. Ltd
 MacEWEN PETROLEUM INC.
 Machinerie R. Gagnon inc.
 Magnéto Hydraulique et
 Pneumatique
 Malmberg Truck Trailer
 Equipment Ltd
 Matech BTA Inc.
 Maxim Transportation
 Services Inc.

Mazda Canada Inc.
 MCS-Servo Inc.
 Mechanick Pieces d'Autos
 (144597 Canada Inc.)
 Mercedes-Benz Canada Inc.
 MFTA Canada Inc.
 Milacron Canada, division of
 Milacron Canada Corp
 Mitsubishi Motor Sales of Canada
 Modern Sales Co-op
 Montreal 4 Cylindres - Pièces Inc.
 Motion Industries (Canada) Inc.
 Motor Coach Industries Limited
 Motovan Corporation
 National Energy Equipment Inc.
 National Pneumatic inc
 Navistar Canada, Inc.
 New Flyer Industries Ltd.
 Nissan Canada Inc.
 NLS Products
 Nynas Canada Inc.
 Oto-Protec Inc.
 Paccar Parts, A Division of
 Paccar of Canada, Ltd
 Para-Performance inc
 Parker Hannifin Canada
 Parts Canada
 Pennzoil-Quaker State
 Canada Inc.
 Permatex Canada
 Pétroles Petro-Canada 6989641
 Canada Inc.
 Pétrolière Impériale
 Philippe Gosselin & Associés
 Limitée
 Pièces d'Auto J.L. Ltée
 Pièces d'Autos Jean Leblanc
 Pièces d'Autos Ultra
 Chateauguay inc.
 Pièces de Camion de la
 Beauce Inc.
 Polaris Industries Ltd.
 Porsche Cars North America Inc.
 Prévost, une division de Groupe
 Volvo Canada Inc.
 PRINOTH LTD
 Produits Chimiques Magnus Ltée
 Produits Industriels Kara Inc.
 Produits Lubri-Delta Inc.
 Produits Shell Canada Limitée
 Prolab Technolub Inc.
 Radiator Specialty Company
 of Canada Ltd.
 Recochem Inc.
 Regional Automotive
 Warehousing Ltd

Réseau C.B. (Div. Canadian
 Bearings)
 Ridge Tool Company
 Robco Inc.
 Robert Bosch Inc.
 SC CLS Holdings ULC
 Sears Canada Inc.
 Service de Filtres Sefor Inc.
 Shoreline Lube Distribution Inc.
 Siemens Transformateurs
 Canada Inc.
 Sinto Inc.
 Société Laurentide Inc
 Southwestern Petroleum
 Canada Ltd.
 Spécialités Hipertech inc.
 State Industrial Products
 STIHL Limited
 Subaru Canada Inc.
 Suzuki Canada Inc.
 Systèmes de Distribution
 Intégrés LP Div Detroit Diesel
 Allison Canada East (1995)
 TEC Automotive Industries Inc.
 Technologies de procédé WARCO
 Teklub Distribution inc.
 Texas Refinery Corp. of Canada
 Limited
 The North West Company Inc.
 The Sherwin-Williams Co.
 Thermal-Lube Inc.
 Total Lubrifiants Canada Inc.
 Toyota Canada Inc.
 Transformateurs Pioneer Ltée
 TruServ Canada Inc.
 UAP Inc.
 Ultramar Ltée
 Uni-Sélect Québec inc.
 Valley Napa Auto Parts
 Valvoline Canada Limitée
 Verco International inc.
 Vermeer Canada Inc
 Viscosity Oil Company
 Volkswagen Canada Inc.
 Volvo Cars of Canada Corp.
 Volvo Group Canada Inc.
 Wainbee Limited
 Wakefield Canada Inc.
 Wal-Mart Canada Corp.
 WD-40 Company (Canada) Ltd.
 Worldpac Canada Inc.
 Wynn's Canada Ltd
 Yamaha Motor Canada Ltd.



LES COMITÉS

DE LA SOGHU

Membres du Conseil d'administration de la SOGHU

Charles Touchette	Affinia Canada ULC
L. Pierre Comtois	Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV)
Raymond Savard	Beck/Arnley (Division Uni-Select)
Luc Lortie	Costco Wholesale Canada Ltd
Carol Montreuil	Institut Canadien des Produits Pétroliers
François Gingras	La Coop fédérée
Pierre-Yves Larose	Lubrifiants Chevron Canada inc.
Darius Côté	Pétrolière Impériale
Guy Bélanger	Produits Shell Canada Limitée
Paul Lefebvre	Recochem inc.
Roch Cousineau	Robert Bosch Inc.
André Buisson	Société Laurentides inc.
Julian Cininni	Total Lubrifiants Canada inc.
Michael Paul	Valvoline Canada Limitée
Robert Huberdeau	Wakefield Canada Inc.
Line Bérubé	RECYC-QUÉBEC
Laurent Gagnon	Président du comité de vigilance
Gilles Goddard	Directeur Général
Paul Granda	Conseiller juridique, Gowling, Lafleur, Henderson s.r.l.

Conseiller légal

Gowling, Lafleur, Henderson s.r.l.



Membres du Comité de vigilance de la SOGHU

Paula Landry	CAA-Québec
Laurent Gagnon	Campor Environnement inc.
Françoise Paquet	Conseil Québécois du Commerce de Détail
Karel Ménard	Front Commun Québécois pour une Gestion écologique des Déchets
Réal Fortin	Gaudreau Environnement inc.
Darijo Bosnjak	Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
Marieke Cloutier	Union des Municipalités du Québec
Claude Bourque	RECYC-QUÉBEC
Gilles Goddard	Directeur général de la SOGHU

Employés et contractuels

Gilles Goddard	Directeur général
Diane Caron	Adjointe au directeur général
Magalie Morrissette, CMA	Contrôleuse
Carmen Mensher	Gérante à la comptabilité
Ellen Hadzipantelis	Adjointe administrative
Joël Ouimet	Vérificateur-terrain

Auditeurs

LEHOUX BOIVIN COMPTABLES AGRÉÉS SENC
4255, boul. Lapinière, bureau 300, Brossard (Québec) J4Z 0C7



LES ZONES DE LA SOGHU



Légende des zones

- Zone 1 Montréal
- Zone 2 Québec
- Zone 3 Centre-du-Québec
- Zone 4 Outaouais – Laurentides
- Zone 5 Saguenay – Lac-St-Jean
- Zone 6 Bas-St-Laurent – Gaspésie
- Zone 7 Abitibi-Témiscamingue
- Zone 8 Côte-Nord
- Zone 9 Nord-du-Québec
- Zone 10 Îles-de-la-Madeleine
- Zone 11 Basse Côte-Nord
Île d'Anticosti

TABLEAU DES SUBSIDES

ZONE	HUILES USAGÉES (\$/litre)	FILTRES USAGÉS (\$/kg)	CONTENANTS USAGÉS (\$/kg) (Depuis le 1 ^{er} février 2008)	AÉROSOL (\$/kg) (Depuis le 1 ^{er} août 2006)
1	0,03	0,65	1,27	3,67
2	0,04	0,65	1,70	3,67
3	0,07	0,80	1,95	3,84
4	0,07	0,82	1,95	3,84
5	0,07	0,85	2,25	3,87
6	0,09	0,90	2,33	3,92
7	0,07	0,90	2,33	3,97
8	0,10	0,95	2,55	3,97
9	0,10	0,95	2,55	3,97
10 ¹	0,10	1,35	5,25	4,37
11 ² [créée depuis le 1 ^{er} janvier 2010]	0,10	1,50	5,25	4,37
12 ³ , municipale	0,20	0,55	1,20	0,55

1 Pour la zone 10, Îles-de-la-Madeleine, un subside spécial au transport de 0,18 \$ par litre est accordé pour les huiles usagées ramenées à la terre ferme.

2 Pour la zone 11, la Basse-Côte-Nord et l'île d'Anticosti, un subside spécial au transport de 0,28 \$ par litre est accordé pour les huiles usagées ramenées à la terre ferme. / Liste des villes de la zone 11 : Blanc-Sablon, Brador, Chevery, Harrington Harbour, Kegaska, La Romaine, La tabatière, Lourdes-de-Blanc-Sablon, Middle Bay, Mutton Bay, Old Fort Bay, Pakua Shipi, Port Menier (Ile d'Anticosti), St-Augustin, St-Paul's River, Tête-à-la-Baleine.

3 La zone 12 jouit d'un fonctionnement particulier suite à un contrat avec Laurentide re/source pour un service spécifique aux municipalités.

NOTE : Pour connaître les subsides en régie interne contactez la SOGHU.

RAPPORT DES AUDITEURS

Aux membres de la SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES (SOGHU)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES (SOGHU), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011 et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SOCIÉTÉ DE GESTION DES HUILES USAGÉES (SOGHU) au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un rapport des auditeurs par d'autres auditeurs.



Brossard, le 10 avril 2012
CA auditeur permis no 8679

PRODUITS ET CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011	2011 \$	2010 \$
PRODUITS		
Redevances	14 037 089	14 490 622
Adhésion et renouvellement	9 400	3 200
Intérêts	322 440	240 379
Participation de RECYC-QUÉBEC aux charges de publicité et communications	25 399	23 955
Participation de RECYC-QUÉBEC aux charges de caractérisation des contenants	24 270	22 766
	14 418 598	14 780 922
CHARGES		
Programme		
Incitatifs à la récupération	10 232 986	10 330 364
Incitatifs à la valorisation	543 870	540 311
Incitatifs aux Points de Collecte	27 643	18 670
Caractérisation des contenants	48 539	47 269
Publicité et communications	260 725	259 136
Contribution à RECYC-QUÉBEC	336 521	337 763
Frais légaux	8 052	7 215
Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration	275 383	163 296
Frais de bureau et frais généraux	65 223	-
Services de consultation	6 186	5 691
Vérifications et examens de conformité	44 735	115 764
Amortissement des immobilisations corporelles	37 360	48 000
	11 984 601	11 776 101
Administration		
Frais de bureau et frais généraux	168 979	140 454
Frais légaux	26 555	28 860
Loyer	30 225	29 975
Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration	176 607	254 906
Services professionnels	1 287	13 150
Amortissement des immobilisations corporelles	12 348	8 837
	416 001	476 182
	12 400 602	12 252 283
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 017 996	2 528 639

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	Non affecté	Fonds de réserve	Investi en immobilisations corporelles	2011 \$	2010 \$
SOLDE AU DÉBUT	4 552 547	5 000 000	106 838	9 659 385	7 130 746
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 067 704	-	(49 708)	2 017 996	2 528 639
Investissement en immobilisations	(7 654)	-	7 654	-	-
Montant affecté le 25 octobre 2011 (note 7)	(4 200 000)	4 200 000	-	-	-
	2 412 597	9 200 000	64 784	11 677 381	9 659 385
Gains latents au début	76 525	-	-	76 525	58 214
Variation de la juste valeur marchande des actifs financiers destinés à la vente	(16 772)	-	-	(16 772)	18 311
Gains latents à la fin	59 753	-	-	59 753	76 525
SOLDE À LA FIN	2 472 350	9 200 000	64 784	11 737 134	9 735 910

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2011	2011 \$	2010 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	825 752	913 511
Débiteurs	3 406 140	3 724 465
Intérêts courus à recevoir	250 324	151 354
Frais payés d'avance	3 106	7 610
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	1 500 000	800 000
	5 985 322	5 596 940
Placements (note 4)	7 759 753	5 976 525
Immobilisations corporelles (note 5)	64 784	106 838
	13 809 859	11 680 303
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	2 072 725	1 944 393
ACTIFS NETS	11 737 134	9 735 910
	13 809 859	11 680 303

Approuvé,

Carol Montreuil, administrateur

Robert Huberdeau, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011	2011 \$	2010 \$
EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – membres	14 414 482	13 452 639
Rentrées de fonds – intérêts et autres	223 470	232 563
Sorties de fonds - fournisseurs et rémunération	(12 218 057)	(12 608 757)
	2 419 895	1 076 445
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(3 300 000)	(2 500 000)
Encaissement de placements	800 000	800 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 654)	(46 233)
	(2 507 654)	(1 746 233)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(87 759)	(669 788)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	913 511	1 583 299
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	825 752	913 511

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Au sens des Lois provinciale et fédérale de l'impôt sur le revenu, elle est un organisme à but non lucratif et est exemptée des impôts sur le bénéfice.

Conformément aux dispositions d'une entente d'agrément avec RECYC-QUÉBEC, la société a pour mandat d'établir et d'administrer un programme de récupération et de valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

La société a choisi, quant à la présentation des instruments financiers, de maintenir l'application du chapitre 3861 - *Instruments financiers - informations à fournir et présentation plutôt que la mise en application des chapitres 3862 - Instruments financiers - informations à fournir et 3863 - Instruments financiers - présentation.*

Incentifs à la récupération

Les incitatifs à la récupération sont comptabilisés au cours de l'exercice où les huiles et/ou leurs contenants et filtres sont récupérés par les récupérateurs enregistrés à la SOGHU.

Incentifs à la valorisation

Les incitatifs à la valorisation sont comptabilisés au cours de l'exercice où les contenants sont valorisés par les valorisateurs enregistrés à la SOGHU.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs et passifs financiers

Actifs ou passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction, soit l'encaisse sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des produits sur les charges dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, soit les débiteurs et les intérêts courus à recevoir, et les autres passifs financiers, soit les créditeurs, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus à l'excédent des produits sur les charges sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente, soit les dépôts à terme, sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'actif net non affecté de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Lors de la décomptabilisation, tous les gains et pertes latents cumulés sont décomptabilisés à l'actif net non affecté et les gains et pertes sur cession d'actifs financiers disponibles à la vente sont alors comptabilisés à l'état des produits et charges à titre de gain matérialisé sur cession de placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins. Les dépôts à terme ayant une échéance de trois mois ou plus ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont considérés comme une activité d'investissement.

Comptabilisation des produits

Les redevances sont comptabilisées au cours de l'exercice où les huiles et/ou leurs contenants et filtres sont vendus par les membres sur la base des déclarations des membres, sauf en ce qui a trait aux redevances relatives à des exercices antérieurs qui sont encaissées de nouveaux membres, car ceux-ci doivent remettre les redevances environnementales rétroactivement au 1er décembre 2004, auxquels les membres sont soumis. Ces redevances sont enregistrées aux produits de l'exercice au cours duquel elles sont déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode linéaire aux taux indiqués ci-dessous.

Matériel informatique	33 %
Logiciel	100 %
Matériel de récupération	20 %
Mobilier de bureau	20 %

Ventilation des charges

La société présente ses charges regroupées par fonction.

Les salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration, commun aux fonctions programme et administration, sont répartis au prorata du temps travaillé comme suit :

	Programme	Administration
Services de gestion et d'administration -direction	70 %	30 %
Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration	10 % et 25 %	75 % et 90 %

Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration 10 % et 25 % 75 % et 90 % Les frais légaux qui ne sont pas attribués spécifiquement au programme ou à l'administration sont classés à 20 % aux frais légaux -programme et 80 % aux frais légaux -administration.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes comptables utilisées au Canada

En 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les normes comptables utilisées au Canada convergient vers les normes internationales d'informations financières (aussi connues sous l'abréviation «IFRS»). Au cours de 2010, l'ICCA a adopté les normes comptables pour les organismes à but non lucratif qui peuvent être adoptées alternativement aux normes IFRS. L'organisme a choisi d'adopter les normes comptables pour les organismes à but non lucratif mais n'a pas encore déterminé le moment de leur adoption. Ces normes s'appliqueront à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2012.

À compter du premier exercice financier suivant l'adoption des nouvelles normes comptables par l'organisme, l'organisme établira l'information financière tant courante que comparative conformément aux normes comptables pour les organismes à but non lucratif. La direction n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence sur ses états financiers de l'application de ces nouvelles normes.

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

4. PLACEMENTS	2011 \$	2010 \$
Actifs financiers disponibles à la vente : Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 2,9 % à 4,7 %, échéant de janvier 2012 à octobre 2016 (coût : 9 200 000 \$; 2010 : 6 700 000 \$)	9 259 753	6 776 525
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 500 000	800 000
	7 759 753	5 976 525

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2011 \$	2010 \$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	20 815	13 741	7 074	6 267
Logiciel	5 439	5 439	-	1 972
Matériel de récupération	240 000	194 560	45 440	82 800
Mobilier de bureau	50 334	38 064	12 270	15 799
	316 588	251 804	64 784	106 838

6. CRÉDITEURS	2011 \$	2010 \$
Fournisseurs	1 813 414	1 589 288
Salaires, retenues à la source et contributions	9 662	10 882
Autres	249 649	344 223
	2 072 725	1 944 393

NOTES COMPLÉMENTAIRES

7. ACTIF NET RÉSERVÉ

Le 25 octobre 2011, le conseil d'administration de la société a affecté, à même l'actif net non affecté, une augmentation de la réserve de 4 200 000 \$ pour la somme totale de 9 200 000 \$, qui a comme objectif de prémunir la société en cas de réclamations ou d'événements majeurs non prévus, de dissolution de programmes ou de changements non prévus dans les programmes ou mandats. La société ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Entente

La société a conclu une entente d'agrément avec RECYC-QUÉBEC jusqu'au 31 décembre 2011, laquelle est renouvelable annuellement. Le processus de renouvellement est en cours à la date des présents états financiers. En vertu de cette entente, la société doit percevoir de ses membres des redevances et doit notamment verser une contribution financière à RECYC-QUÉBEC. De plus, la société est dans l'obligation d'obtenir des examens de conformité auprès de firmes sélectionnées par RECYC-QUÉBEC et doit en défrayer les coûts.

Services de gestion et d'administration

La société s'est engagée par contrat jusqu'en juin 2012 relativement à des services de gestion et d'administration.

Loyer

La société s'est engagée par bail jusqu'en novembre 2014 pour la location d'un local.

Paiements minimums

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	Gestion et administration	Loyer
2012	100 864	27 900
2013	-	27 900
2014	-	25 575
	100 864	81 375

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, la société perçoit des redevances de ses membres et verse des subsides à des récupérateurs et valorisateurs. Les membres sont représentés par un conseil d'administration sur lequel siègent certains membres ainsi qu'un récupérateur (sans droit de vote). Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange et sont soumises aux conditions commerciales habituelles de la société.

Les principales opérations conclues avec des membres du conseil d'administration de la société au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2011 \$	2010 \$
PRODUITS		
Redevances	3 437 408	4 497 737
Adhésion et renouvellement	200	200
Participation de RECYC-QUÉBEC aux charges	49 669	46 721
CHARGES		
Incitatifs à la récupération	851 352	589 178
Contribution à RECYC-QUÉBEC	336 521	337 763

Par ailleurs, les débiteurs comprennent une somme de 560 985 \$ (2010 : 1 002 298 \$) à recevoir d'entreprises dirigées par des membres de son conseil d'administration et les créiteurs comprennent une somme de 297 936 \$ (2010 : 508 387 \$) à payer à des entreprises et à un organisme dirigés par des membres de son conseil d'administration.

10. VENTILATION DES CHARGES

Les montants des salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration et des frais légaux ont été ventilés comme suit :

	Frais légaux		Salaires, charges sociales et services de gestion et d'administration	
	2011 \$	2010 \$	2011 \$	2010 \$
Programme	8 052	7 215	275 383	163 296
Administration	26 555	28 860	176 607	254 906
	34 607	36 075	451 990	418 202

NOTES COMPLÉMENTAIRES

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la société effectue un suivi sur une base mensuelle pour les membres qui n'ont pas produits de rapports et remis leurs redevances.

La société ne court aucun risque important à l'égard d'un membre unique.

Risque de marché

La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne des instruments financiers à taux d'intérêt fixes puisqu'ils assujettissent à la société à un risque de variation de la juste valeur.

Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

La juste valeur des dépôts à terme a été obtenue en actualisant ceux-ci à un taux de 3,35%, taux représentant le taux dont la société pourrait actuellement obtenir pour des placements comportant des conditions et échéances semblables, déduit des intérêts courus, ces derniers étant présentés à l'actif à court terme.